Madame la Présidente,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation belge et salue le rôle actif et constructif de la Belgique à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Nous saluons les progrès significatifs du gouvernement Belge pour la mise en œuvre des recommandations formulé lors du dernier EPU.

A cet égard, nous nous félicitons des améliorations apportées à la législation nationale belge en matière de protection des droits de l’homme, notamment par la création d’un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains (IFDH), la ratification de la Convention d’Istanbul sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique ; des réformes visant à améliorer les conditions de détention, notamment par la réduction de la population carcérale, et développement des instruments pour lutter contre les discriminations à l’égard des personnes LGBTQI+, y compris des groupes vulnérables. Nous saluons aussi des nombreuses mesures prises afin de combattre toutes les formes de violences envers les enfants.

Tout en souhaitant à la Belgique un examen réussi, l'Albanie recommande :

1. Collaborer activement et régulièrement avec la société civile lors du suivi des recommandations de l’Examen périodique universel EPU.
2. Mettre en place d’un mécanisme national de prévention de la torture en vue de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants OPCAT.

Je vous remercie Madame la Présidente.